

Émetteur:

CMA
Zac du Grand Pont
50 Rue Gutenberg
13640 La Roque d'Anthéron
France

Tél.: 0442507029

Proposition commerciale

Réf. : PR2202-0037

Réf. client : Cour européenne justice rideau cafétéria

Date : 09/02/2022

Date de fin de validité : 11/03/2022

Réf. commande : CO2204-0008 (Cour européenne justice rideau
cafétéria/Cde FG8149-JS) / 23/04/2022

Adressé à:

S+B Inbau S.A.
Monsieur Dirk Eppers
13, route de diekirch
6430 Echternach
Luxembourg

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Unité	Total HT
Rail alu et Garniture galets nylon plus accessoires 500 kg	0%	9 846,00	1	u.	9 846,00
Fourniture d'un ensemble de rail et accessoire pour la mise en ouvre de rideau de maille coulissant poids 500?Kg					
- Rail Manton référence 10500-600	0%	416,00	4	u.	1 664,00
RAIL 72X64 ALU BRUT NON PERCE EN 6M pour monture de 400 Kg RAIL 6 M NON PERCE					
- BUTEE POUR RAIL 10500	0%	32,00	4	u.	128,00
fin de cours					
- MANCHON PLAFOND POUR 10500	0%	51,00	2	u.	102,00
Manchon plafond pour rail 72 X 64					
- MONTURE/CHANT 500	0%	110,00	10	u.	1 100,00
MONTURE/CHANT VIS M12 GL.NYLON/ROULEMENT Conditionnées par 2, non déconditionnables					
- PLATINE 'U' A VISSER/CHANT POUR VIS M12 500	0%	14,00	8	u.	112,00
PLATINE 'U' A VISSER/CHANT POUR VIS M12					

- SUPPORT PLAFOND POUR 10500	0%	30,00	8	u.	240,00
Support plafond pour rail 72X64					
- Divers pièces de Métalerie	0%	6 500,00	1	u.	6 500,00
Maille Ecale 7x1 100 X 20 inox Alu mixe suivant PR 20st-043-Lu-Cafétéria Coi Café CUJE-03	0%	24 500,00	2	FO	49 000,00
Panneaux de 5,7 m X 6,530 soit 37?M2 y compris plat inox de 80 en bas et en haut et principe de serrurerie suivant plans de l'architecte					
Pose de panneaux coulissants	0%	9 800,00	1	u.	9 800,00
Installation de panneaux coulissants suivant plan de l'architecte et limite de prestation y compris prototypage pour validation des éléments de serrureries					
- OUVERTURE PROJET ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE	0%	600,00	0.5	j	300,00
Temps administratif, nécessaire à l'ouverture du chantier, relation administratif, transmission des pièces contractuelles type assurance, K Bis, Rib, etc. établissement des documents contractuel de type contrat, DC4, DC1 et DC2, DOE et autres documents nécessaires au suivi du chantier.					
- FRAIS GENERAUX	0%	1 000,00	1	FO	1 000,00
Divers frais généraux, environ 15 % du marché entre 20 et 50 K€ et 10% au-delà.					
- PRISE DE MESURE & CONTRÔLE DES OUVRAGES	0%	1 200,00	0.5	j	600,00
Prise de mesure sur place, rapport de réception et d'actions correctives pour coordination des travaux à faire - pour une équipe de 2 personnes non inclus moyens d'accès à l'ouvrage (partie levage).					
- INSTALLATION courante	0%	1 200,00	3	j	3 600,00
Journée de travail courante d'équipe de 2 opérateurs en vue de réaliser les travaux.					
- FRAIS KILOMÉTRIQUES	0%	1,50	1800	KLM	2 700,00
Facturation au Km incluant l'essence et les frais d'entretien du véhicule, le péage, le parking, etc.					
- FRAIS D'HEBERGEMENT	0%	150,00	4	j	600,00
Incluant l'hôtel, les repas et divers frais de logement et de bouche pour 2 personnes.					
- CLARK DE MANUTENTION	0%	200,00	3	u.	600,00
- DESSINATEUR	0%	80,00	5	h	400,00

DESSIN_&_PLAN - PRODUCTION DE DESSIN 3D OU 2D · Plans de détails du panneau de mailles en format DWG comprenant : - Un plan en élévation + 3 plans de détails de fixations et finitions. - Une nomenclature du matériel. - La mise en page des plans avec cartouches. - Les détails réalisés sur la base des éléments des fabricants. Remise 3% incluant frais d'escompte pour paiement des 30 % d'acompte à la commande	0%	80,00	12	h	960,00
	0%	-2 088,00	1	u.	-2 088,00

Date prévue de livraison:

01 Septembre 2022

Conditions de règlement:

30% à cde - solde 30 jours (sous réserve d'assurance)

Règlement par virement sur le compte bancaire suivant:

Banque: CIC Pertuis

Adresse: CIC PERTUIS

PLACE DU 4 SEPTEMBRE

84120 PERTUIS

Nom du propriétaire du compte: COMPTOIR DES MAILLES ET DE L'ARCHITECTURE

Code IBAN: FR76 1009 6181 1400 0411 7970 151

Code BIC/SWIFT: CMCIFRPP

Total HT

67 518,00

Total TTC

67 518,00

Cachet, Date, Signature et mention "Bon pour Accord"

CONDITIONS GENERALES D'INTERVENTION

1. Caractère essentiel des présentes conditions de vente:

Les présentes conditions de vente tiennent lieu de loi aux parties. Aucune dérogation ne sera opposable sauf acceptation expresse.

2. Acceptation de commande:

Les commandes ne deviennent définitives qu'après confirmation de leur acceptation.

Nous ne nous engageons qu'à la fourniture du matériel et aux prestations de mise en œuvre spécifiées dans nos accusées de réception de commande.

3. Prix:

Nos prix s'entendent hors taxe. Ils sont étudiés nets et sans escompte.

4. Conditions de paiement:

10% minimum à la commande le solde suivant situation intermédiaire jusqu'à la réception des travaux. Sauf accord spécifique dans nos devis et accusés de réception de commande. Tout retard entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable le paiement d'intérêts de retard au taux légal, sous réserve à la société de suspendre alors ou d'annuler l'exécution des ordres en cours et de réclamer la réparation du préjudice subi. Pénalités de retard auto annuelle suivant les règles du Code commerce article D441-5 : Indemnités forfaitaires frais de recouvrement 40€

5. Exécution des marchés :

Nos délais d'intervention ne sont donnés qu'à titre indicatif, en fonction des possibilités de nos ateliers et du respect réciproque des étapes nécessaires aux préparatifs du chantier. Ils commencent à courir à réception du premier acompte, et éventuellement des plans bons pour exécution, à condition toutefois qu'aucune modification ni addition de prestation ne soit apportée ultérieurement à la commande initiale. Les commandes ne peuvent être annulées ni donner lieu à des pénalités pour cause de retard dans les livraisons. Toutes clauses et conditions d'achat, manuscrites ou imprimées, ne seront opposables à la société qu'autant qu'elles auront fait l'objet d'une acceptation expresse signée. Il incombe au client de s'assurer que toute commande est en parfaite conformité avec le droit des tiers.

6. Force majeure:

La société est libérée de l'obligation de livraison et cela sans dommages et intérêts pour tous cas fortuits et de force majeure. Sont notamment considérés comme cas fortuits et de force majeure: les tremblements de terre, cyclones, mobilisations, guerre, émeutes, réquisition, de même que les cas de grève, même partielles, qu'elles qu'en soient les causes, le lock-out, l'épidémie, les incendies, les inondations, les accidents de fabrication, le bris de l'outillage, les pannes de machines, le manque de matières premières et de

combustibles ou tout autre cause pouvant entraver notablement l'activité de notre entreprise ou de nos fournisseurs.

7. Garanties :

De convention expresse nos prestations et produits agréés par l'acheteur à chaque étape de situation des travaux, l'acceptation d'une situation de travaux sera considérée tacitement agrément de nos produits et prestations. Notre matériel est garanti contre tout défaut de matière ou de fabrication ou d'installation pendant une durée de 12 mois à compter de la livraison. Sous réserve de la stricte observation des conditions de paiement, nous nous engageons pendant cette période à remplacer le matériel défectueux à condition d'être prévenus aussitôt que le défaut aura été constaté et de pouvoir le vérifier. Dans tous les cas, notre responsabilité sera limitée au remplacement pur et simple du matériel défectueux. La garantie ne s'étendra pas aux dommages résultant directement ou indirectement: d'utilisation incorrecte, d'une mauvaise manutention, d'un effort anormal, d'accidents provenant de négligence, de manque de surveillance ou d'entretien. Aucune indemnité ne pourra être demandée à titre de dommages et intérêts pour quelque cause que ce soit.

8. Attribution de juridiction:

Toute considération, même en cas d'appel en garantie et de pluralité de défendeurs sera de la compétence exclusive du Tribunal de commerce d'Aix en Provence.

9. Loi applicable:

Toute contestation sera tranchée par le Tribunal de Commerce d'Aix en Provence selon la loi Française.

10. Frais de contentieux:

En cas d'impayé ou de contentieux, la créance sera automatiquement majorée de 5% outre les frais judiciaires et les intérêts légaux. Code commerce article D441-5 : Indemnités forfaitaires frais de recouvrement 40€

11. Réserve de propriété:

CMA conserve l'entière propriété des biens vendus jusqu'au complet paiement. A compter de la livraison, l'acheteur assume la responsabilité des dommages que ces biens pourraient subir ou occasionner pour quelque cause que ce soit.

FIN